

Département du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Caudry



Commune de VIESLY
59271

CONSEIL MUNICIPAL Du 21 octobre 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Octobre à 18h30

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Léo Lagrange suite à la convocation du 15 octobre 2024 sous la présidence de M. Denis DELSART, Maire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 15 octobre 2024.

Etaient présents : Denis DELSART, Pascal SANTERRE, Éric LAIGLE, Stéphanie DEUDON, Fabrice JORAND, Martine NAMOR, Simon HEGO, Marie-Line MARTELLE, Charles LENGREND, Gilles QUARRE, Véronique REAL.

Etaient excusés : Maryse BALEMBOIS, Clément DELSART, Bastien DORMEGNIE

Etaient absents : Cindy WANECQUE, Anne DELAS, Stéphanie QUARRE, Virginie CANONNE, Olivier LOUVET

Procurations : Bastien DORMEGNIE pouvoir à Marie-Line MARTELLE

A été nommé comme secrétaire de séance : Simon HEGO

1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 juillet 2024

Le Procès-Verbal de la séance du 11 juin 2024 est adopté à la majorité.

Vote : 1 contre, 2 abstentions, 8 pour

2- Délibération portant sur les tarifs du salon funéraire

Monsieur le Maire fait la lecture des tarifs de location du salon funéraire et informe le Conseil municipal que toutes les prestations, viennent en supplément du forfait de location du salon funéraire pour trois jours.

Vote : favorable à l'unanimité

3 – Délibération portant sur le règlement intérieur du salon funéraire

Monsieur le Maire demande si le conseil a pris connaissance du règlement intérieur du salon funéraire.

Monsieur QUARRE s'interroge sur des dégradations qui peuvent être faites dans le salon funéraire par rapport aux horaires d'ouverture et de fermeture des lieux.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en-dehors des horaires d'ouverture de la mairie, les élus vont gérer l'ouverture et la fermeture des portes. Si cette organisation pose problème, une révision peut être envisagée.

Monsieur QUARRE demande qu'il soit ajouté au règlement intérieur un état des lieux par rapport au matériel mis à disposition des familles.

Monsieur HEGO informe le Conseil municipal que le matériel mis à disposition dans les salons, n'est pas concerné car les salons ont des clés différentes et l'accès est donc limité à la famille.

Seule la pièce commune a du matériel à disposition : frigo, cafetière, bouilloire électrique, vaisselle.

Monsieur le Maire confirme qu'un inventaire du matériel sera ajouté au règlement intérieur.

Le conseil se questionne à savoir : est-ce la commune qui met à disposition des familles de la vaisselle à usage unique ou si nous laissons à la charge des familles ?

Vote : favorable à l'unanimité

4 – Délibération portant sur la convention territoriale globale avec la CAF

Monsieur le Maire fait la lecture de la convention territoriale globale au Conseil municipal.

Monsieur QUARRE demande si la commune a une cotisation à payer pour faire partie de la convention territoriale globale de la CAF.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a pas de participation demandée, que ce partenariat est fait afin d'apporter une aide supplémentaire aux familles qui inscrivent leurs enfants en périscolaire ou CLSH...

Vote : favorable à l'unanimité

5 – Délibération portant nouvelle adhésion au SIDEN/SIAN – comités syndicaux des 22 février, 18 juin et 19 septembre 2024

Monsieur le Maire fait la lecture de la liste des nouveaux adhérents au SIDEN-SIAN au Conseil municipal.

Vote : favorable à l'unanimité

6 – Délibération portant sur la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Monsieur le Maire fait la lecture du projet de délibération.

Monsieur JORAND demande s'il s'agit d'une partie existante ou si c'est une partie à installer.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a les deux.

Vote : favorable à l'unanimité

7 – Délibération portant sur l'annulation de l'ASAP concernant les arrhes pour la réservation du foyer rural le 17 mai 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été sollicité par Madame COUSIN afin d'annuler la réservation qu'elle a faite pour le 17 mai 2025.

Monsieur QUARRE informe le Conseil municipal qu'une délibération a déjà été prise pour des raisons particulières.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que cette demande est faite car l'avis de sommes à payer a déjà été émis par la trésorerie. Le Conseil municipal doit donner son accord afin de réaliser l'annulation du titre.

Vote : favorable à l'unanimité

8- Délibération portant sur l'annulation de l'ASAP pour les locations du foyer rural à l'APEAE P'tits Loups les 30 août 2024 et 6 septembre 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été sollicité par l'APEAE afin d'annuler les facturations de locations du foyer rural en date du 30 août 2024 et 6 septembre 2024.

Le titre a été émis suite à une erreur d'écriture lors de la réservation.

Vote : favorable à l'unanimité

9- point info

- a) Extension de 4 cavurnes au cimetière

Monsieur le Maire informe que suite au décès d'un habitant, Monsieur le Maire a dû demander rapidement la création de 4 cavurnes afin de satisfaire son souhait, car nous n'en avons plus de disponible.

- b) Extension du cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le cimetière est presque complet et qu'il va falloir penser à faire l'acquisition de terrain supplémentaire afin de faire une extension.

Monsieur JORAND rappelle à Monsieur le Maire qu'il y a déjà un terrain à disposition à l'avant du cimetière.

Monsieur QUARRE questionne quant à l'achat du terrain à l'avant, si nous n'avons pas la possibilité de l'utiliser ?

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune ne peut pas utiliser le terrain, car il doit être au minimum à 35 mètres des habitations.

c) Reprise de l'impasse André Havret

Monsieur le Maire a été sollicité par les propriétaires de l'impasse André Havret afin que celle-ci soit cédée à la commune.

Un permis de construire pour un projet de construction au bout de l'impasse a été demandé et accordé.

Monsieur QUARRE indique que cette question a déjà été évoquée en Conseil municipal et a fait l'objet d'une délibération.

Monsieur LAIGLE informe le Conseil municipal qu'il s'agit d'une question récurrente depuis de nombreuses années et qu'il n'y a pas que cette impasse qui est concernée.

Le Conseil municipal souhaite que lors du prochain Conseil municipal une nouvelle délibération concernant la reprise de cette impasse, soit proposée.

d) Eclairage de la Mairie

Monsieur HEGO informe le Conseil municipal qu'il a été installé un éclairage à led afin d'illuminer la façade de la mairie (5 fenêtres) les couleurs sont adaptées en fonction de la période.

Monsieur SANTERRE informe le Conseil municipal que les décorations de Noël de la commune seront allumées du 21 novembre 2024 au 06 janvier 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il manque toujours un poteau rue de Prayelle suite à l'accident survenu cet été, que le dossier est mis en attente par l'assurance, car elle a mandaté un expert.

e) Commission travaux

19 caméras sont installées et fonctionnelles sur la commune :

- Terrain de football
- Chapelle
- Cimetière
- Faubourg d'Inchy
- Rue de Prayelle
- Place du général de Gaulle
- Rue de l'école des filles

Il reste à finaliser le lieu de visionnage.

Les caméras filment que le domaine public, il y a un paramétrage au niveau de la caméra afin de masquer les lieux privés.

6 caméras supplémentaires sont prévues au niveau du parc intergénérationnel.

Les caméras enregistrent 24h/24, les images sont gardées 1 mois sur la mémoire tampon.

L'accès au visionnage est réglementé, seules les personnes habilitées par la préfecture peuvent y entrer, un cahier pour la main courante a été mis en service afin de tracer les opérations de visionnage.

f) Commission des fêtes

Beaucoup d'événements à venir en novembre et en décembre.

Les informations seront faites en temps voulu.

g) SIAVED

Le SIAVED a ouvert sa compétence avec la CCPS pour le ramassage de l'amiante pour les particuliers.

- **Questions diverses**

Madame MARTELLE souhaite revenir sur le point de l'éclairage public, il est convenu par le Conseil municipal que l'éclairage public restera allumé lors des grands événements de la commune en cohérence avec les horaires des manifestations.

Monsieur JORAND demande si le Conseil municipal ne devrait pas revoir à laisser allumé l'éclairage public la nuit du samedi au dimanche.

Monsieur QUARRE demande s'il est possible d'avoir un état des consommations et des économies réalisées par la commune.

Monsieur LENGRAND demande ce qu'il en est du voisin vigilant : Monsieur le Maire informe, le Conseil municipal qu'une réunion a eu lieu. À ce jour, il y a trois dossiers de volontaires en plus des anciens volontaires qui restent maintenus.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y aura dans un avenir proche, l'installation d'antenne téléphonique au niveau du stade sur une parcelle du CCAS.

Simon HEGO
Conseiller Municipal
Secrétaire de séance

Denis DELSART
Maire



